

N° 65

1938

# BVILETIN



## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANCO-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

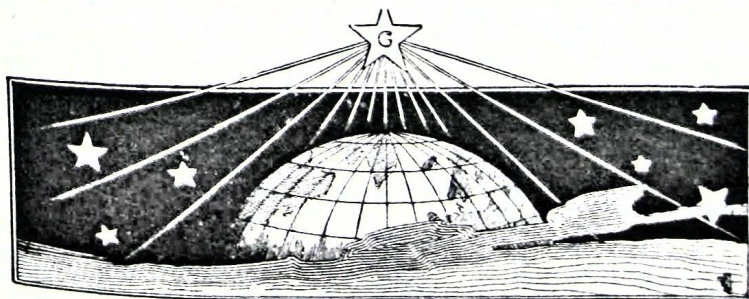
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





**Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.**  
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonique

**V. GLOTON**

7, Rue Cadet, PARIS (France) En face le G. O. D. F.  
ENVOI franco sur demande du Catalogue H

## **LA CHAÎNE D'UNION**

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

*Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois (sauf en juillet et août)*

*N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique*

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9<sup>e</sup>

*Priz de l'abonnement annuel :*

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| France et Colonies françaises: | 35 fr. français |
| Etranger: Union postale        | : 45 » »        |
| Autres pays                    | : 55 » »        |
| Belgique                       | : 45 fr. belges |

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> octobre

## **Librairie Maçonique Van de Graaf-Dopere**

53, Rue Malibran (2<sup>e</sup> étage) Tél. 48-70-74 BRUXELLES

CATALOGUE contenant 1800 N<sup>os</sup> d'Ouvrages Maçoniques et Occultes

ENVOI SUR DEMANDE

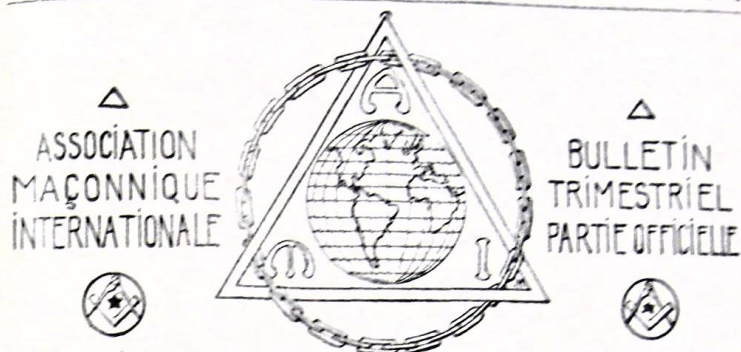


## **E. LEHMANN & TEISSIER**

20, Rue Cadet, PARIS (9<sup>e</sup>)

INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES  
DE TOUS GRADES

LIBRAIRIE MAÇONNIQUE



## X<sup>e</sup> Convent de l'Association Maçonnique Internationale

### CONVENT ORDINAIRE

Lucerne 1-4 septembre 1938

### ORDRE DU JOUR

1. — Nomination du Bureau;
2. — Rapports de gestion du Comité Exécutif;
3. — Règlement intérieur du Convent;
4. — Radiation de membres (éventuellement);
5. — Organisation intérieure de l'A.M.I.;
6. — Rapport général sur le Thème d'Etude et discussion;
7. — Situation internationale de la F. M. I.;
8. — Présentation du budget pour 1939-1940;
9. — Election du Comité Exécutif et du G. L. Chancelier;
10. — Fixation du prochain Convent;
11. — Propositions diverses.

### PROGRAMME ET HORAIRE DES TRAVAUX

Jeu, 1<sup>er</sup> septembre :

- 14 h. 1/2. — Au Temple de la L. Fiat Lux, Murbachstrasse, 15 à Lucerne :
- 1<sup>re</sup> séance du Comité Exécutif;

19 heures. — Repas en commun;

21 heures. — Eventuellement II<sup>e</sup> séance du Comité Exécutif.

*Vendredi, 2 septembre :*

9 h. 1/2. — Au Temple de la L.'. Fiat Lux, Murbachstrasse, 15 à Lucerne :  
Vérification des pouvoirs;  
Réception des délégués de l'A.M.I.;

10 heures. — Ouverture rituelle du Convent;

12 h. 1/2. — Banquet d'ouverture offert par la G.'. L'. Suisse Alpina;

15 heures. — II<sup>me</sup> séance du Convent.

*Samedi, 3 septembre :*

9 h. 1/2. — Au Temple de la L.'. Fiat Lux, Murbachstrasse, 15 à Lucerne :  
III<sup>me</sup> séance du Convent;

14 heures. — IV<sup>me</sup> séance du Convent;

20 heures. — Tenue solennelle de la G.'. L'. Suisse Alpina.

*Dimanche, 4 septembre :*

9 heures. — Au Temple de la L.'. Fiat Lux, Murbachstrasse, 15 à Lucerne :  
Séance de clôture du Convent;

13 heures. — Banquet de clôture offert par la G.'. L'. Suisse Alpina à l'Hôtel au sommet du Bürgenstock.

Nous rappelons que tous les ff.'. mm.'. appartenant à une Puissance Maç.'. membre de l'A.M.I., de même que ceux qui relèvent d'une autre G.'. L'. régulière, peuvent assister aux séances et cérémonies du Convent en qualité d'auditeurs. Ils voudront bien se faire inscrire comme tels à la G.'. Chancellerie de l'A.M.I. par les soins de leur Obédience avant le 28 août.

---

## Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue le 21 mai 1938 au Siège du G. O. de Belgique,  
au Temple maç. de la rue de Laeken, n° 79 à Bruxelles

---

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence du T. Ill. F. Louis Doignon, président.

Sont présents :

*Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. : Hiernaux, G. M.; Dopchie, G. M. adj. et Van der Linden (G. O. de Belgique); Groussier, G. M. et Court (G. O. de France); Duménil de Gramont (G. O. de France); Ballester, G. Secr. et Gertsch (G. L. Espagnole); Daubenfeld, G. M. (G. L. de Luxembourg); Militchevitch, G. M. (G. L. Yougoslavia); Uhlmann F., G. M. adj. (G. L. Suisse Alpina); J. Mossaz, G. Chancelier.

*Comité Consultatif* : les TT. Ill. FF. : Emile Pouriau (G. O. de France); Raoul Engel (G. O. de Belgique).

Sont excusés :

*Comité Exécutif* : G. L. de Pologne; G. L. Nationale de Tchécoslovaquie; G. O. Espagnol; le T. Ill. F. : D. Tomitch (G. L. Yougoslavia).

*Comité Consultatif* : les TT. Ill. FF. : J. Maréchal (G. L. de France); V. Carpentier, (G. O. de Belgique).

A l'ouverture des travaux, le F. Hiernaux, G. M. du G. O. de Belgique, souhaite la bienvenue au Comité Exécutif.

Il rappelle que les maçons belges ont toujours suivi avec la plus vive attention les travaux de l'A.M.I. et qu'ils apprécient la générosité des efforts que celle-ci poursuit depuis de longues années. Dans un moment où la Maç. est si violemment attaquée dans le monde, il convient que le Comité Exécutif prépare un Congrès digne de notre Institution.

Le F. Hiernaux rend un hommage particulier au F. Doignon dont il apprécie la vigoureuse personnalité et le profond esprit maçonnique.

Le F. Doignon, président, remercie le F. Hiernaux de ses souhaits de bienvenue ainsi que le G. O. de Belgique qui a offert son hospitalité au Comité Exécutif.

## PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1938 est approuvé.

### COMPTE-RENDU FINANCIER

Le F. G. Chancelier rappelle que le compte rendu financier de l'exercice 1937 a été adressé à toutes les obéd. adhérentes. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Des félicitations sont adressées au F. Mossaz pour sa parfaite gestion.

### COMMUNICATIONS

— Le F. G. Chancelier fait savoir qu'il a rappelé la décision du dernier Comité Exécutif aux obéd. adhérentes qui composent la Commission chargée de s'informer des conditions dans lesquelles pourrait s'établir, avec les Maç. anglo-saxonnes, une prise de contact en vue de réaliser l'universalité maçonnique.

Jusqu'ici, il n'a reçu aucune information à ce sujet.

Le F. Uhlmann a entrepris des démarches personnelles à la suite de cette décision du 29 janvier.

Il a soumis aux obéd. anglo-saxonnes et scandinaves les diverses questions posées par l'A.M.I. Les réponses qu'il a reçues, sans être positives, laissent cependant la porte ouverte à des conversations ultérieures.

Les GG. LL. d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ont répondu qu'elles étudieraient la question.

Les GG. LL. scandinaves ont répondu dans le même sens, ajoutant qu'elles se sentent liées à la Maç. Universelle et qu'elles sont favorables à une entente, mais qu'un rapprochement avec certaines obéd. présente certains problèmes qui méritent d'être étudiés sérieusement.

Les réponses sont parvenues rapidement; elles sont conçues dans un esprit très maç. et très amical. Le F. Uhlmann en donne lecture.

Le F. Militchevitch déclare, à son tour, que la G. L. Yougoslavia a écrit à la G. L. d'Angleterre, mais jusqu'ici n'a pas eu de réponse.

Il ressort des démarches faites que trois réponses constituent des accusés de réception; celle des Pays-Bas est un refus conditionnel puisqu'elle envisage une refonte complète de l'A.M.I.; celle de la G. L. d'Ecosse est un refus catégorique.

Ces réponses sont telles qu'on pouvait les attendre, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à l'effort de rapprochement entrepris. Il faudra donc poursuivre l'action engagée sous la

forme de conversations personnelles dont il sera rendu compte à la prochaine session du Comité Exécutif.

— Le F. J. Mossaz a reçu du G. O. Espagnol des lettres lui demandant de publier une protestation contre le bombardement des villes ouvertes.

Après avoir consulté le F. Doignon, il a été jugé préférable que l'A.M.I. s'abstienne de toute manifestation publique, particulièrement inutile lorsqu'il s'agit de faits sur lesquels le sentiment des Maçons ne peut faire de doute pour personne.

Le Comité Exécutif approuve cette décision.

— Le F. G. Chancelier fait savoir que le F. Poblete-Troncoso, en mission en Amérique du Sud, a visité les Loges de plusieurs obéd. au sein desquelles il a fait de nombreuses conférences sur l'A.M.I. Sa propagande a eu d'heureux résultats.

— Le G. Chancelier a été informé de l'arrivée en Europe du G. M. de la G. L. du Chili qui doit passer par Paris et Londres dans le courant de juin prochain.

— La G. L. Valle de Mexico, au cours du 5<sup>me</sup> Congrès des GG. LL. mexicaines, qui s'est tenu les 19 et 27 février, a fait une communication engageant les obéd. du Mexique à se faire recevoir au sein de l'A.M.I. et s'offrant de favoriser leur admission.

— Le G. Chancelier fait savoir que la G. L. norvégienne Polarstjernen à Trondhjem a demandé des renseignements sur l'organisation de l'A.M.I. à laquelle cette obéd. a appartenu et qu'elle a quittée en invoquant une réorganisation administrative.

Le G. Chancelier lui a fourni la documentation nécessaire en l'engageant vivement à reprendre sa place au sein de notre Association.

— Le F. J. Mossaz annonce que l'Office de Documentation a envoyé aux obéd. adhérentes, une communication sur la situation de la F. M. en Autriche.

## AFFAIRES COURANTES

Le F. J. Mossaz attire l'attention du Comité Exécutif sur la situation d'un certain nombre d'Obéd. en retard dans le paiement de leurs cotisations. Le Convent de septembre aura à se prononcer sur celles d'entre elles qui ont plus de deux années de retard. Parmi ces obéd. figure la G. L. Espagnole qui a demandé sinon à être exonérée de sa dette, du moins à bénéficier d'un long délai pour s'en acquitter.

Le Comité Exécutif a déjà décidé antérieurement de ne pas insister en ce moment sur le paiement des cotisations des deux obéd. espagnoles; toutefois, le F. J. Mossaz fait observer que

la dette de la G. L. Espagnole a été contractée pour une bonne partie avant la rébellion de 1936.

Le F. Engel demande qu'on adresse à toutes les obéd. en retard une lettre les invitant à se mettre en règle avant le Convent de septembre.

Il en est ainsi décidé.

### SITUATION GENERALE

Le F. Groussier qui vient de faire un long voyage en Orient, a eu l'occasion de rencontrer à Istanbul, quelques-uns des dirigeants de l'ancien G. O. de Turquie, notamment les FF. Yesari et Rachid.

Un banquet lui a été offert par les membres de l'ancien Suprême Conseil.

Selon les informations qu'il a recueillies sur place, il n'y a jamais eu fermeture officielle des Loges turques qui continuent à se réunir, en dehors de tout appareil maçonnique, pour discuter de leurs intérêts. Les FF. continuent à payer leurs cotisations et les Loges n'ont pas cessé de faire de la philanthropie. La police est informée de cette activité et nos FF. ont bon espoir de revenir bientôt au travail maç. normal.

Il n'est pas certain que le G. O. de Turquie reprenne immédiatement sa place au sein de l'A.M.I. car comme on lui avait reproché — à tort il est vrai — ses rapports avec la Maç. Internationale, prétendant qu'il n'était pas libre dans ses décisions, ses ennemis en feraient un prétexte pour de nouvelles attaques.

Le F. Groussier a vu également le F. Pappageorges, G. M. du G. O. de Grèce.

Le F. Groussier a visité également l'Egypte où la confusion continue de régner dans la Maç. égyptienne autochtone.

En Syrie, la G. L. du Liban a complètement disparu.

Enfin, la G. L. de Palestine semble travailler sérieusement et dans l'esprit le plus maçonnique.

— Le F. Militchevitch dit qu'en Yougoslavie, la Maç. n'est pas en butte à des attaques directes. Sauf complications politiques imprévues, la Maç. Yougoslave n'est pas en danger.

En Hongrie, une loi contre les Sociétés secrètes a été mise en vigueur. Il ne semble pas qu'elle soit dirigée contre les F. M. mais bien contre les organisations extrémistes et nazistes; néanmoins, une très violente campagne est menée contre les F. M. et contre les Juifs, qu'on affecte de confondre dans une même réprobation.

— Le F. Mossaz fait savoir que dès le lendemain de l'entrée des Allemands à Vienne, il a reçu des nouvelles d'Autriche.



Il donne connaissance d'une correspondance qui lui a été adressée; en outre, grâce à des FF. qui se sont rendus à Vienne, il a eu connaissance de la situation dans laquelle se trouvent nos FF. dans ce pays.

Le G. M., Dr Schlesinger, est gardé à vue dans une clinique privée, et son fils, également F. M., détenu comme otage. Le Député G. M. détenu pendant quelques jours, a été finalement libéré. D'autres informations recueillies auprès de réfugiés autrichiens, complètent la liste de ces arrestations par les noms du Comte Lonyay, ancien G. M. adj. et du F. Rudolph Gross, G. M. adj. Les fonds de la G. L. et des LL. ont été confisqués au profit, dit-on, d'œuvres de bienfaisance.

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, les postes radiophoniques allemands ont annoncé le 6 avril, que les Loges maç. allemandes de Tchécoslovaquie traversent une période de crise et que la plupart d'entre elles ont dû être fermées, mais ces informations sont inexactes.

En Pologne, la Maç. est menacée d'être mise en sommeil. Un projet de loi a été déposé le 27 mars pour interdire l'activité de toutes les loges. Toutes les obéd. ont été invitées à ne plus écrire à la G. L. de Pologne sous la forme maçonnique.

— Le F. Hiernaux fait savoir qu'un individu se prétendant maçon et porteur de nombreuses recommandations, a circulé pendant quelque temps en Belgique. Ce prétendu F. semble posséder un plan général de l'organisation de la Maç. dans les pays occidentaux. Il conviendrait que toutes les obéd. mettent leurs LL. en garde contre la trop grande facilité avec laquelle elles font confiance à ceux qui se présentent à elles en invoquant la qualité maçonnique.

### SECOURS AUX FF. MM. D'ESPAGNE

La G. Chancellerie a versé environ Frs. suisses 1.500.— à la G. L. de France pour l'entretien des enfants espagnols hébergés à l'Orphelinat Maçonnique de Paris.

Le F. Daignon informe que l'A.M.I. et les Obéd. françaises ont été saisies en faveur de FF. Espagnols ou de leur famille, de demandes de secours importants. Il est impossible, en l'état actuel des fonds de solidarité de l'A.M.I. et des ressources des Obéd. françaises, d'examiner ces cas particuliers. La solidarité maç. ne peut s'exercer que collectivement. Sous les auspices du G. O. et de la G. L. de France, il y a toujours à l'Orphelinat maç. de Paris une vingtaine d'enfants dont l'entretien, pendant le deuxième trimestre de 1938, sera assuré par l'A.M.I. Les deux Obéd. françaises viennent en aide également aux maçons ou parents de maçons qui se font connaître

soit à la frontière espagnole, soit dans les ports méditerranéens. Elles ont à envisager l'éventualité d'une évacuation massive où il leur faudrait venir en aide à un très grand nombre de réfugiés.

Des dispositions ont été prises à Perpignan et à Narbonne par les LL. de la G. L. de France.

Le G. O. de Belgique avait été sollicité de prendre à sa charge 60 enfants espagnols. Après s'être mis en rapport avec la G. L. de France, il avait accepté que la moitié de ces enfants lui soient envoyés immédiatement, étant entendu qu'il placerait les trente autres un mois après, mais jusqu'ici il n'a reçu aucune communication.

Le F. Doignon donne le détail des dispositions prises par les obéd. françaises dans le cas où une évacuation massive des populations civiles leur créerait de nouvelles obligations. Ces dispositions ne peuvent être efficaces que si les deux obéd. d'Espagne sont d'accord. Puisque pratiquement, c'est en France que la solidarité maç. peut le mieux s'exercer en faveur de nos FF. d'Espagne, c'est aux deux obéd. françaises que doivent être donnés les moyens pécuniaires.

Un nouvel effort financier devient nécessaire non seulement de la part des obéd. européennes, mais encore des obéd. américaines et c'est dans cet esprit qu'il s'est adressé au F. John Cowles pour lui suggérer la constitution d'un Comité de secours maç. international.

Le F. Mossaz a sollicité les obéd. de l'Amérique latine qui peuvent jouer un rôle important non seulement en recueillant des souscriptions mais en accueillant les FF. espagnols qui voudraient se fixer en Amérique du Sud s'ils étaient contraints de s'expatrier.

Le F. Ballester déclare que les FF. espagnols sont reconnaissants à l'A.M.I. et aux Puissances Maç. adhérentes de l'effort qu'elles ont fait pour eux et pour leurs familles. Il déclare que les obéd. espagnoles n'ont pas connu la proposition du G. O. de Belgique de prendre soixante enfants à sa charge. Pour que la solidarité maç. s'exerce plus efficacement, il propose qu'une Commission soit nommée afin d'assurer la liaison entre les deux obéd. espagnoles et l'A.M.I.

Il est rappelé qu'une Commission de ce genre a déjà été préconisée par le Comité Exécutif mais qu'en raison de circonstances qui n'ont pas dépendu de l'A.M.I., elle n'a pas fonctionné et n'a pu jouer jusqu'ici aucun rôle.

Tous les membres du Comité Exécutif étant d'accord pour mettre à la disposition des obéd. françaises les fonds dont dispose l'A.M.I. en faveur des FF. espagnols étant bien entendu qu'elles auront à justifier de l'emploi de ces sommes, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il y a lieu d'envisager un nouvel appel à la solidarité maç. sous une forme plus générale; le Comité Exécutif pourrait en envisager les modalités à la session de septembre. En attendant, le F. Engel se fait l'interprète de toutes les obéd. adhérentes à l'A.M.I. pour exprimer leurs sentiments de gratitude à l'égard des obéd. françaises pour tout ce qu'elles ont fait.

Le F. Militchevitch croit également à la nécessité d'un nouvel effort de solidarité non seulement à l'égard des FF. espagnols mais de tous les maçons qui souffrent des persécutions et des difficultés dues à la politique actuelle.

### CONVENT 1938

Le Comité Exécutif confirme les dates du Congrès de 1938 qui aura lieu les 1, 2, 3 et 4 septembre.

Le F. Uhlmann déclare que la L. Fiat Lux à l'Or. de Lucerne offre à cette occasion l'hospitalité de son Temple.

Le F. Doignon demande si, en raison de la situation actuelle, il ne conviendrait pas d'envisager, au lieu du Convent prévu pour les 1, 2, 3 et 4 septembre prochain, une session du Comité Exécutif élargi. Il craint que par suite de la dissolution d'un certain nombre d'obéd., le Congrès projeté n'ait pas l'ampleur des précédentes manifestations.

Le F. Engel n'est pas de cet avis. Le Convent est statutaire, il dépend des Obéd. qui doivent se faire représenter de lui donner l'attrait et l'éclat qui conviennent. Le fait de renoncer à ces assises maç. internationales, constituerait un aveu de faiblesse. Fort heureusement, il existe encore de nombreuses Maçonneries nationales puissantes; il ne convient donc pas de nous laisser aller au pessimisme ou au défaitisme. Il faut au contraire préparer soigneusement les questions inscrites à l'ordre du jour et le Convent de Lucerne peut, si nous le voulons, être une belle manifestation maçonnique.

Le F. Daubenfeld demande si la durée du Congrès ne pourrait pas être abrégée et si le programme des travaux justifie quatre jours de délibération.

Le F. Uhlmann déclare que son Obéd. a déjà pris des dispositions pour organiser à Lucerne non pas des réjouissances grandioses, mais une réception très simple et toute intime en même temps que réconfortante pour tous les maçons qui y participeront.

La G. L. Suisse Alpina est prête à fournir un rapport sur les idées de son Comité Directeur concernant la situation de la Maçonnerie en général. Il pense que les obéd. adhérentes pourraient aussi fournir des rapports qui donneraient matière à une discussion pleine d'intérêt.

L'éclat de ce Congrès dépend, comme on l'a dit, de l'effort qui sera fait: la G., L., Suisse Alpina ne négligera rien pour qu'il se déroule dans les conditions les plus heureuses.

Le F., Uhlmann n'est pas pessimiste. Les temps sont mauvais, mais il ne faut jamais désespérer: c'est parce que les FF. suisses ont gardé la confiance qu'ils ont finalement remporté la victoire.

Le F., Mossaz n'est pas partisan d'un Convent réduit car il faudra renouveler les mandats au Comité Exécutif ce que, seul, un Convent régulier peut faire.

Selon le F., Engel, les membres du Comité Exécutif et les délégués au Congrès seront reçus à Lucerne dans des conditions parfaites. La plupart d'entre eux attendent le moment de participer à une réunion de l'A.M.I. organisée en Suisse pour avoir l'occasion de dire aux FF. de ce pays la joie qu'ils éprouvent de leur succès.

On a parlé d'abrèger la durée du Convent pour des raisons d'ordre financier, le change suisse étant désavantageux pour la plupart des autres nations, mais dans d'autres circonstances on ne s'est guère soucié des commodités des délégués de certains pays à change déprécié.

Au surplus, il semble difficile de consacrer au Congrès moins de quatre jours, la première journée étant réservée à la réunion du Comité Exécutif et la 4<sup>me</sup> à la séance et au banquet de clôture.

Le F., Doignon a exprimé la crainte qu'après tant d'autres, quelques unes des obéd. adhérentes à l'A.M.I. ne puissent pas se faire représenter au Convent. Si cette éventualité se produit, il appartiendra au Comité Exécutif d'abord, puis au Convent ensuite de prendre leurs responsabilités. En tout cas, le Convent est réglementaire; il doit avoir lieu et nous devons faire le maximum d'efforts pour en assurer le succès.

C'est dans cet esprit que le F., Engel demande au Comité Exécutif de passer à l'ordre du jour.

Le F., Doignon retire sa proposition qui n'était inspirée que par le seul souci des intérêts de l'A.M.I.

Le F., Van der Linden demande à la Chancellerie d'insister fortement auprès des obéd. adhérentes pour qu'elles se fassent représenter au Convent et qu'elles envoient le plus tôt possible leurs travaux sur le Thème d'Etude inscrit à l'ordre du jour.

#### ORGANISATION INTERIEURE

Le F., Doignon n'a pu mettre au point le rapport dont il avait été chargé sur l'organisation intérieure de l'A.M.I.

Le F., Engel insiste pour que la question ne disparaisse pas de l'ordre du jour du Comité Exécutif.

Il rappelle que des propositions doivent être faites touchant les attributions réciproques du Président du Comité Exécutif et du G. Chancelier, mais qu'en même temps, le Comité Exécutif doit examiner si les formes administratives données à l'A.M.I. par ses promoteurs répondent encore aux nécessités de sa composition et de son orientation actuelles.

Le Comité Exécutif devra dire si des réformes de structure ne sont pas devenues nécessaires pour donner à notre œuvre une influence plus grande.

Il ne convient pas d'apporter trop de hâte à l'examen de ces problèmes, mais il importe qu'avec toute la prudence voulue, le Comité Exécutif l'étudie en même temps que toutes les questions qui s'y trouvent rattachées. (Pouvoir et nomination du Président, pouvoir et nomination du Chancelier).

A l'unanimité, le Comité Exécutif décide que la question de l'organisation intérieure de l'A.M.I. demeure à l'ordre du jour du Comité et soit renvoyée à la prochaine session.

#### DIVERS

Le F. Van der Linden demande :

1) où en est l'impression de la brochure de propagande antérieurement décidée par le Comité Exécutif ?

2) si le Comité Exécutif a abandonné l'idée d'une campagne de propagande aux Etats-Unis d'Amérique ?

3) si, à défaut d'un annuaire général des obéd. maç. du Monde tel qu'il a été publié jusqu'en 1932, on ne pourrait pas envisager l'édition d'un recueil comportant, à l'exclusion du détail des loges, les renseignements concernant toutes les obéd. régulières ?

Le F. Mossaz répond :

1) A propos de la brochure de propagande, toutes les notes sont maintenant rédigées et il va se consacrer à la mise au point définitive du texte qu'il soumettra à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

2) le projet de visite à nos FF. d'Amérique n'a pu avoir de suite pour des raisons d'ordre pécuniaire. Le Comité Exécutif l'a remis à des temps plus favorables.

3) en ce qui concerne l'annuaire, il n'est pas certain que le recueil prévu par le F. Van der Linden réponde à une nécessité.

Ce qui a fait l'intérêt de l'Annuaire de la F. M. universelle dont la dernière édition a été publiée en 1932, c'est qu'il contenait l'adresse de toutes les Loges du monde et qu'ainsi chacun pouvait être renseigné sur l'existence d'une cellule maç. dans n'importe quel lieu de l'univers. L'adresse des GG. LL., les

noms des dignitaires sont connus de tous les secrétariats des GG.'. LL.', par conséquent un recueil du genre de celui qui est proposé serait certainement d'un intérêt très restreint et d'une utilité très réduite.

Le F.'. Van der Linden relève que l'annuaire de 1932 comportait un assez grand nombre d'erreurs concernant même les obéd.'.

Le F.'. Militchevitch est certain que ces erreurs n'incombent pas au G.'. Chancelier, mais aux Obéd.'. qui ne fournissent pas toujours, aussi rapidement qu'on le souhaiterait, les renseignements qui leur sont demandés.

Le F.'. Engel suggère de publier périodiquement dans le Bulletin de l'AM.I. sous la forme de petites notices encartées, les modifications qui se sont produites depuis 1932, touchant les obédiences.

Le .'. Mossaz explique que pour réunir toute la documentation nécessaire en vue d'un annuaire comme celui que nous publions autrefois, il faut compter au moins six mois pendant lesquels des rappels incessants doivent être envoyés. Entre les premiers renseignements qui nous parviennent et les derniers retardataires, un laps de temps considérable s'écoule durant lequel les G.'. Secr.'. ayant changé, les adresses ne sont plus toujours exactes.

De son côté le F.'. Mille a reproché à l'annuaire de ne donner, dans certains cas, que le numéro de la case postale et non l'adresse des locaux du Secrétariat; c'est qu'il est des GG.'. LL.'. qui n'ont pas de Secrétariat permanent (c'était le cas pour la G.'. L.'. Suisse Alpina jusqu'en 1930) et qu'en outre, aux États-Unis par exemple, tout le monde connaissant le Temple (Masonic Temple ou Masonic House) les GG.'. LL.'. estiment inutile d'en indiquer la rue se bornant à signaler l'adresse pour la correspondance.

Bref, il est facile de critiquer notre Annuaire comme il serait aisé de démontrer qu'aucun annuaire commercial ou autre n'est exact au moment où il sort de presse; pendant le temps qu'exige sa préparation, il n'est pas possible d'empêcher que des modifications se produisent.

Le F.'. Van der Linden rend hommage au F.'. Mossaz mais il a été frappé par la lecture d'un rapport qui lui a été envoyé par le F.'. Lang contenant une documentation sur la vie maçonnique internationale que beaucoup d'obéd.'. souhaiteraient posséder.

En 10/12 pages dactylographiées, le F.'. Van der Linden pense qu'il serait possible de faire un tableau de la situation internationale de la Maçonnerie, qui rendrait de grands services.

Le Comité Exécutif prie le F.'. Van der Linden de vouloir bien se charger de ce travail en collaboration avec le F.'. Mossaz.

## COMITE CONSULTATIF

Le G. . Chancelier établira pour le Congrès de Lucerne une liste des chefs de délégations qui peuvent devenir membres du Comité Consultatif.

Selon l'art. 12 bis des statuts, le Comité Consultatif se compose d'anciens chefs de délégations ayant pris une part active aux travaux de l'Association. Cette dernière exigence laisse toute liberté d'appréciation au Comité Exécutif.

## CLOTURE

Le F. . Doignon, avant de clore les travaux, tient à remercier le G. . O. . de Belgique, son G. . M. . et ses Délégués au Comité Exécutif de la fraternelle réception qu'ils ont réservée aux membres de l'A.M.I. Comme toujours, ceux-ci remporteront de leur séjour à Bruxelles de précieux et réconfortants souvenirs.

Il invite toutes les obéd. . représentées à envoyer à Lucerne des délégations importantes afin de donner aux assises de l'A.M.I. le maximum d'éclat.

Les travaux sont terminés à 18 h. 30.

Le G. . Chancelier,

J. MOSSAZ.

---

## Avis officiels

---

## PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — Nous rappelons à nos abonnés français que par suite de la nouvelle dévaluation du franc, le montant de 4 francs suisses équivaut à 32 francs français, mais que, pour leur être agréables, nous le réduirons à Frs 30.—

Les loges et FF. . abonnés au Bulletin qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement de 1938, sont invités à nous en verser le montant sans retard.

II. *Publications diverses*. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la liste des ouvrages maç. . en vente à la Chancellerie de l'A.M.I. qui figure à la fin du Bulletin.

## PUBLICITE

Nous pensons qu'une réduction de notre tarif de publicité engagera nos FF., commerçants, industriels, hôteliers, restaurateurs, chefs d'instituts, etc., à nous confier leurs annonces. Aussi, tenant compte des difficultés qu'ils connaissent autant sinon plus que nous, d'établir un budget de publicité nous leur faisons les propositions suivantes susceptibles de modifications plus favorables selon le cas:

|               | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page |
|---------------|--------|----------|----------|----------|
| frs. ss. .... | 60     | 30       | 15       | 10       |

Pour deux insertions, réduction de 10 %.

Pour trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

Nous serions très reconnaissants envers ceux de nos abonnés qui voudraient bien faire part de notre tarif aux maisons susceptibles de s'intéresser à notre offre ou nous signaler les noms et adresses d'annonceurs éventuels.

## DIVERS

*Propriété intellectuelle.* — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenus dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

*Adresses à retenir.* — Siège et bureaux de la Chancellerie: 20, rue du Général-Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

*Le Grand Chancelier:*

J. MOSSAZ.

---

## ERRATA

Deux coquilles typographiques se sont glissées dans le texte de notre dernier numéro du Bulletin, dénaturant le sens des phrases dans lesquelles elles figurent:

Page 30: 2<sup>me</sup> alinéa au lieu de 1291, il faut lire 1291, qui est la date de la fondation de la Confédération helvétique.

Page 38: 7<sup>me</sup> alinéa: Il est dit: C'est cependant elle qui a incité l'homme à inventer la route... C'est « la roue » qu'il faut lire.



## In Memoriam

---

Docteur Richard SCHLESINGER

Nous avons reçu la triste nouvelle du passage à l'Or. Eternel du T. Ill. et Très Regretté F. D' Richard Schlesinger, G. M. de la Grande Loge de Vienne, survenu le 5 juin dernier à la suite d'une intervention chirurgicale nécessitée par la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

Notre malheureux F. était en clinique lors de l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne. C'est à cela qu'il dut de n'être point incarcéré mais, par contre, son fils, également F. M., fut emprisonné comme otage, et le défunt s'en est allé sans avoir pu le revoir.

La mémoire de notre F. Richard Schlesinger qui joua un rôle considérable dans la fondation de la Grande Loge de Vienne sera pieusement conservé dans le cœur des maç. autrichiens qui l'ont unanimement aimé et respecté. Il en sera de même pour les dirigeants des Puissances Maçonniques avec lesquelles la G. L. de Vienne était en relations et plus particulièrement de celles qui font partie de l'A.M.I. Cette mort qui plongera tous les maç. dans la tristesse vouera à l'exécration ceux pour qui le mot « humanité » n'a plus de sens.

Gémissons, mes FF., et souvenons-nous !

LE G. CHANCELIER.

---

## Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1938

---

|   |             |
|---|-------------|
| Précédente liste (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 1938), Frs. suisses ..... | 3.—         |
| Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 1938, F. Reelfs, Genève, Frs. suisses .....   | 20.—        |
| <b>Total : Frs suisses .....</b>  | <b>23.—</b> |

Merci.

Le G. Chancelier:

J. MOSSAZ.

---

## Election de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

---

G. O. de l'Uruguay

Palacio Masonico Dr. Duvimioso Terra 1481  
Montévidéo

Période 1938-1940

G. M. : H. Zenón A. López Vidaur.  
G. M. adj. : H. Esc. Juan Pablo Lavagnini.

Période 1938-1939

1<sup>er</sup> G. Gard. : H. Francisco Grompone.  
2<sup>me</sup> G. Gard. : H. Harold Hawkins.  
G. Secr. : H. Arturo Ricard (hijo).  
G. Trés. : H. Carlos Gutiérrez Roji.

---

## REVUE MAÇONNIQUE

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique ont pour but de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles qui n'engagent que celle de leurs auteurs.

---

### En faveur de l'union

adaptation de l'anglais d'après Cyrus Field Willard, Président de la Philalethe's Society par le F. H. D.

---

Le F. Quartier-la-Tente qui dirigea pendant 20 ans le Bureau International de Relations Maçonniques d'où est née l'Association Maçonnique Internationale et qui consacra toutes ses forces à faire de ces organismes le centre d'Union de la F. Maçonnerie Universelle a déclaré, un jour, que nulle institution

maç. n'était plus rigoureuse en matière de régularité ni plus stricte dans ses exigences que celles dont les débuts avaient été entachés d'irrégularité.

Cette pensée me revient à la mémoire en considérant l'attitude intransigeante de la Grande Loge Unie d'Angleterre à l'égard du G. O. de France, son enfant répudié, auquel elle a retiré, après la lui avoir accordée pendant 140 ans (1737-1877), sa reconnaissance comme Puissance Maçonnique régulière et cela en violation de l'article premier de sa Constitution, « concernant Dieu et la Religion ».

La G. L. Unie d'Angleterre exige du G. O. (et de toutes les autres GG. LL.) que la Bible soit placée sur l'autel des loges alors qu'elle même n'en faisait pas usage à l'époque où elle délivra la patente de fondation de la première Grande Loge de France devenue par la suite le G. O. et qu'elle n'en a décrété l'obligation dans ses propres ateliers qu'en 1760. Jusqu'à cette date, le livre de la Loi n'était autre que celui des anciennes constitutions des maçons opératifs, amendées et remaniées sur sa demande par le f. James Anderson et dont elle décida l'impression en 1723.

C'est le G. M. Preston qui, de même que James Anderson et Anthony Sayer, premier G. M. de la Grande Loge d'Angleterre, avait été exclu de la Guilde des maçons opératifs travaillant à la Cathédrale de St Paul sous la direction de Christopher Wrend, qui, en 1760, désirant rentrer en grâce auprès des puissances du jour, introduisit la Bible sur l'autel et en fit la première des trois grandes lumières de la F. M. moderne.

Les maîtres maçons, sculpteurs et artistes qui affluèrent de toute part après le grand incendie de Londres en 1666 professaient des croyances fort diverses et ne savaient sans doute pas grand' chose de la Bible; malgré cela, l'enseignement symbolique contenu dans le rituel que nous ont transmis les maçons opératifs est un legs moral magnifique auquel la F. M. moderne a raison de rester fidèle.

Dans la F. M. américaine chacun peut penser ce qu'il lui plaît de la Bible et nombreux sont ceux que l'on ferait sourire en leur demandant s'ils acceptent ce livre comme une révélation divine. Quiconque a lu les travaux de Georges Smith — qui a traduit les textes cunéiformes assyriens — sait qu'on y trouve l'histoire du roi Sargon, trouvé au milieu des roseaux, qui devint le souverain de son pays. Cette légende a été introduite dans son récit de la vie de Moïse par Esdras lorsqu'après la captivité de Babylone, il revint à Jérusalem. Beaucoup de faits contenus dans l'Ancien Testament sont aujourd'hui discutés à la lumière des connaissances acquises. Ainsi le mot « Elohim » que l'on a traqué par « Dieu » dans le premier livre de la Genèse est un

pluriel et signifie, en réalité, les divinités féminines qui créèrent le ciel et la terre.

D'ailleurs l'Eglise Anglicane elle-même n'exige plus que ses membres tiennent la Bible pour un livre révélé car il est devenu impossible de cacher les sources d'où fut tiré une bonne partie de son contenu. L'Ancien Testament est l'histoire des tribus juives, il ne peut être sacré que pour les fidèles de la religion mosaïque. En France, comme dans tous les pays où domine la religion catholique, il est extrêmement rare de voir la Bible occuper une place dans la vie familiale et publique; sa lecture est même défendue par l'Eglise de Rome qui la tient plus ou moins pour suspecte. Elle ne joue en tout cas pas, dans ces pays, le même rôle que celui qui lui est assigné aux Etats-Unis ou en Angleterre.

Les maç., les plus éclairés du G. O. de France seraient prêts à accepter le G. A. de l'U. comme le symbole de la création de l'Univers mais, en dépit de leurs ardentés aspirations vers la réconciliation, il est difficile à ceux qui ont lu la « Vie de Jésus » de Renan, de se soumettre à l'exigence de la G. L. Unie d'Angleterre en plaçant la Bible sur l'autel de leurs ateliers. Plus libéral que la G. L. d'Angleterre qui fut sa mère, le G. O. autorise ses loges de langue anglaise à utiliser le rituel de cette G. L., et n'interdit à aucune de ses loges d'invoquer le G. A. dans leurs travaux. C'est aux fruits qu'on juge l'arbre; or, le G. O. de France compte beaucoup de maçons distingués qui, vivant sur le continent européen, sentant mieux que leurs ff. d'Amérique et d'Angleterre les dangers dont la F. M. tout entière est menacée, réagissent différemment de ceux-là.

En rompant ses relations avec la maçonnerie française, la G. L. d'Angleterre a non seulement violé l'esprit de l'article premier de sa constitution qui interdit toute discrimination en raison de la religion mais elle a révélé au monde profane les divisions existantes et contribué indirectement à affaiblir l'Ordre. Les dictateurs ont compris qu'ils pouvaient impunément s'en prendre à une maçonnerie ainsi divisée et fermer ses temples, derniers asiles du libre examen et de la tolérance.

La G. L. Unie d'Angleterre ne tient pas à ce que certains faits concernant ses origines soient mis en lumière; je ne les évoque que pour illustrer la justesse de la pensée du F. Quartier-la-Tente et pour poser la question de savoir si l'attitude intransigeante de la Maç. anglaise est fondée et si elle est en droit de mettre une autre G. L. au ban de la Fraternité Maç. pour des divergences d'ordre religieux.

On aimerait pouvoir espérer de sa part un peu plus de tolérance à l'égard du G. O. de France car la F. M. ainsi unie pourrait faire un seul corps en adhérant à l'Association Maçonnique Internationale dont le siège est à Genève, dans cette Suisse

qui vient de repousser victorieusement une tentative d'interdiction de la Maçonnerie.

Il importe que les 50 Grandes Loges des Etats-Unis soient informées des circonstances marquant les débuts de la G. L. d'Angleterre et qui datent d'une époque où les Etats-Unis n'étaient pas encore une nation indépendante. L'auteur de ces lignes est heureux que la G. L. de Californie, à laquelle il appartient, n'ait pas refusé de reconnaître le G. O. de France pour des motifs religieux mais parce que ce dernier, ignorant nos règles de juridiction territoriale exclusive a étendu la sienne sur la Californie (? Red.).

Lorsque tous nos désaccords seront expliqués sans arrière-pensée et avec le sincère désir de réaliser l'union universelle, nous pourrons faire cesser nos divisions qui ne sont avantageuses que pour nos ennemis traditionnels.

Nous ignorons quelles sont les influences qui s'exercent en Angleterre, mais tous les maçons américains conscients ne peuvent que se joindre à nous pour souhaiter sincèrement la prochaine restauration de l'unité maçonnique.

C. F. WILLARD F.P.S.

---

## Essai Historique, Symbolique et Philosophique sur le Régime Ecossais rectifié

---

«...Reconstruire la Société sur les bases de la hiérarchie intelligente et de l'initiation progressive...»

(Instruction Rectifiée).

« Nous attendons un nouveau Ciel et une nouvelle Terre, où la Justice règnera ».

(Apocalypse XXI-XXII; II Pierre III, 13).

La Franc-Maçonnerie est une Puissance de synthèse, suprapolitique, suprareligieuse, universelle <sup>1</sup>.

Les Constitutions d'Anderson, charte fondamentale de la Maçonnerie moderne, précisent bien la conjoncture historique

---

<sup>1</sup> Il va de soi que le présent essai n'engage que son auteur. (Not. de l'Aut.)

dans laquelle se réalisa sous l'influence des grands utopistes, Thomas More, Bacon, Comenius, etc., la transformation des « loges de maçons opératifs » — après le déclin de l'art gothique, — en loges de maçons spéculatifs. C'est la fin des luttes religieuses et politiques et des guerres de l'Angleterre au xvii<sup>e</sup> siècle, après la Paix d'Utrecht et l'Édit de Tolérance, qui voit s'édifier « le Temple Nouveau » où tous les hommes de bonne volonté, indépendamment de leurs dénominations religieuses, pourront pratiquer une vraie « religion universelle », comme dit Anderson.

Or, autour de ces « loges » en évolution, s'étaient groupées des vestiges d'ordres de chevalerie abolis, d'organisations secrètes sans doute beaucoup plus anciennes <sup>1</sup>, à l'ombre d'une Collégiale écossaise dédiée à Saint-André.

Aux trois grades proprement maçonniques, dits « symboliques », se superposent les hauts-grades couronnés par la tradition templière. Ils prolifèrent, tandis qu'en une époque qui ignore encore la méthode historique, d'ailleurs difficilement applicable à des organisations secrètes, *des hypothèses de travail* sont promues au rang de *vérités historiques* pour combler la solution de continuité entre la maçonnerie moderne et l'Ordre du Temple.

Aventuriers, alchimistes et cabalistes, concurrents religieux cherchent à s'emparer de la Franc-Maçonnerie.

C'est dans cette ambiance qu'apparaît le Rite ou mieux le « *Système* » et « *Régime* » *Écossais et Rectifié*.

Essentiellement, il est à la fois une protestation du bon sens contre la souvent vaniteuse prolifération des hauts grades et les fantaisies historiques, d'une part, et d'autre part, il est aussi une volonté d'éliminer les forces obscures cachées derrière les « agents de l'occulte » mystique et politique, surtout les soi-disant « Supérieurs Inconnus » ; il est encore une volonté de sauver les valeurs morales contenues dans la Maçonnerie symbolique et la tradition templière de l'Écossisme.

Au Convent de Kohlo (1772) les promoteurs du mouvement s'attaquent aux abus de la « *Stricte Observance Templière* » pour *rectifier* celle-ci. Ce Convent proclame la nécessité d'un chef unique et visible <sup>2</sup> et connu de toutes les LL. ; il élit à ce poste le duc Ferdinand de Brunswick, protestant libéral, esprit distingué, homme d'une activité remarquable qui conservera la Grand-Maîtrise jusqu'en 1797.

Dans le but d'unifier la Maçonnerie et d'en grouper les élités, Ferdinand décide la convocation triennale de Convents. Celui convoqué à Lyon, sous le nom de « Convent des Gaules », donne sa forme définitive à l'*Écossisme Rectifié*, c'est-à-dire à la *Stricte*

<sup>1</sup> On trouve dans l'œuvre de Dante, d'indéniables données symboliques relatives aux 18<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> surtout et 30<sup>e</sup> degrés de l'Écossisme (V. mon article dans *Alpina*, août 1938).

<sup>2</sup> En opposition aux S. L.

*Obserrance Réformée.* Ce Convent en conserve l'organisation territoriale en sept Provinces, cependant que, le 27 décembre 1778, il promulgue le *Code des Loges réunies et rectifiées en France*, et, pièce capitale, le *Code Général de l'Ordre des Chevaliers Maçons de la Cité Sainte*. Au-dessus des trois grades symboliques, le système n'admet plus que le grade intermédiaire, à caractère capitulaire, de Maître Ecossais de Saint-André, puis les grades d'Ecuyer-Novice et de Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte, constituant l'*Ordre Intérieur, rattaché à l'Ordre du Temple par une filiation purement spirituelle*.

Dès le 31 mars 1777, les trois Provinces de l'Ecossisme Rectifié constituant la « Nation Française » avaient conclu avec le Grand Orient de France un traité en dix articles, approuvé et enregistré, Traité qui leur accordait des « *Lettres d'agrégation* » reconnaissant leur indépendance, leur régularité et le *droit au cumul des rites* (Art. x). A l'occasion de l'érection de la Province de Septimanie avec Directoire à Montpellier, ces accords furent complétés par un acte additionnel du 6 janvier 1781.

En 1804, les Directoires Ecossais de France furent partie au Concordat qui réunissait au sein du Grand Orient tous les rites pratiqués à cette époque en France. Après l'élection de Cambacérés à la Grande-Maîtrise, 1808-1809, ils renouvelèrent en 1811 le traité d'Union de 1776.

Le Régime Ecossais et Rectifié allait, *en fait*, s'éteindre en France, avec le *Directoire de Bourgogne* résidant à Besançon, où, en 1840, furent encore *armés* des C.B.C.S., pour la dernière fois.

Cependant, *en droit*, le Régime subsistait au sein du Gr.'. Coll.'. des rites du G.'. G.'. de F.'. en la personne d'un « Gardien » du Rite, dignité dont se trouvait investi le Grand Commandeur « *ex officio* », et qu'il cumulait, dans la suite, avec celle de Garant d'Amitié du Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie. Car, en Suisse, sous l'autorité de cet organisme suprême, administrant l'Ordre Intérieur et les Loges de Saint-André (les Ateliers symboliques sont dans la juridiction de la G.'. L.'. Alpina), le Régime demeurait actif.

Dès 1911, en France, des signes précurseurs de réveil se manifestèrent; ils procédaient de l'activité personnelle du T.'. Ill.'. F.'. Docteur Camille Savoie. En 1935, ce réveil devait devenir effectif.

Sous l'impulsion d'un désir de renouer une succession mystique et initiatique interrompue au siècle dernier, d'éminents membres du Gr.'. Coll.'. des Rites, guidés par le F.'. Savoie, alors Gr.'. Com.'. et par conséquent Gardien du Rite, considérèrent très justement que le Régime Rectifié est avant tout un Ordre représentant la succession spirituelle et chevaleresque templière. Ils s'en furent donc chercher les *pouvoirs d'ordre* à la sour-

ce hiérarchique du Grand Prieuré d'Helvétie, dont les hauts dignitaires procédèrent à l'installation du Grand Prieuré des Gaules, au Temple de Neuilly sur Seine, le 23 mars 1935.

Le régime d'Union personnelle, qui unissait en une même personne physique les titres juridiques du Grand Commandeur du Gr. Coll. des rites et du Gardien du Rite Rectifié, semble avoir été à la base du litige actuellement latent entre le Gr. O. de France et le Grand Prieuré des Gaules. Ce litige n'est pas insoluble si, à la lumière de l'histoire et du droit, on distingue les *pouvoirs de juridiction des pouvoirs d'ordre* le principe de *légitimité*, de celui de validité; celle-ci demeure acquise au Grand Prieuré; la légitimité est le partage historique du Grand-Orient.

Un compromis entre le *droit* et la *vie* devrait pouvoir être trouvé sur la base des traités non dénoncés et non prescrits.

.. ..

Si le « climat » anglais de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle a influencé la naissance de la Franc-Maçonnerie Moderne, celui des absolutismes continentaux de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas été étranger à l'orientation sociale, philosophique et symbolique de l'Ecosisme Rectifié.

La stricte Observance demandait, déjà aux dignitaires de ses Chapitres, la prestation du serment sur les Chapitres XXI et XXII de l'Apocalypse, où est développé le thème de l'attente « *d'un nouveau Ciel et une nouvelle Terre où la Justice règnera* », véritable eschatologie sociale.

L'idéal du Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte est en opposition avec l'attitude de l'Etat d'Ancien Régime envers le peuple souffrant et avec le manque total de commiseration et de charité de son Administration, en particulier en France, sous le règne de Louis XV.

La philosophie du Régime Ecosais Rectifié repose sur une *prémisse sociale*.

« Les Francs-Maçons — disent les textes — veulent rebâtir « le Temple, c'est-à-dire reconstruire la société sur les bases de « la hiérarchie intelligente et de l'initiation progressive, indépendamment de toute secte religieuse et de facteur politique ».

S'il n'a pas retenu, pour les serments, le texte d'Apocalypse XXI-XXII, le Régime Rectifié en a conservé l'image initiatique. Après avoir médité sur la ruine du premier Temple, trop matériel, et retrouvé les éléments de « l'Idéal » dans le Temple d'Esdras, le Maçon rectifié, contemplant la Jérusalem céleste et le triomphe de l'Agneau Mystique, peut s'écrier : « *Meliora præsumo !* ».

Car, — disent les textes —, après avoir étudié d'étape en étape, l'origine et le but de la Maçonnerie, en commençant par



l'Orient, berceau de toute initiation, nous sommes arrivés à cette touchante figure du Christ qui a remplacé la vieille formule du Dieu fort et jaloux, par celle du Père, amour et pardon, et qui paya de sa vie son indépendance, son courage et sa soif de vérité ».

« Ainsi, — disent encore les textes —, l'Ordre est chrétien, mais dans le sens le plus large du mot et aussi le plus élevé. Il considère, en effet, comme chrétien et cherche à rallier à ses travaux tous ceux qui aspirent à la réalisation de ces paroles: Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». (Luc II, 14).

Ces idées, l'Ordre les illustre par deux sublimes symboles: le Pélican avec la devise: « esurientes nutrit » et le Phénix avec : « perit ut vivat ». Ils rappellent que « l'Ordre fut toujours voué et aujourd'hui plus que jamais à la Charité et à la Bienfaisance envers tous les hommes » et découvrent, dans la résurrection, le profond sens moral du sacrifice, puisqu'il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ». (Jean xv, 13).

La méthode de travail, c'est « la renonciation à la violence, remplacée par la tolérance et la charité, l'exemple et la persuasion ».

C'est que l'Ordre propose, en exemple, « l'homme, dont parle Platon, celui qui fait volontairement, spontanément et avec joie, ce que d'autres n'accompliraient que pour obéir aux lois ou par crainte du châtement. A lui seul appartient de prononcer le mot de bienfaisance, car lui seul le comprend dans sa plénitude et peut l'exercer dans sa plus haute acception ».

Dur sera le labeur. Souvent le constructeur du « Temple Unique pour tous les hommes », entrevu par les vieux prophètes d'Israël (Isaïe, LVI, 7) retrouvera son œuvre ruinée par l'ennemi, son chantier détruit et ses instruments dispersés. Aussi, l'Ordre lui propose-t-il de méditer sur le symbole suprême du « Porche en ruines » avec la devise « Adhuc Stat » : « il tient quand même ».

∴ ∴ ∴

Le réveil du Régime Rectifié est-il actuel ?

La morale maçonnique est celle du « christianisme pratique », dépouillé du dogmatisme et du surnaturel, plus exactement libéré de la sanction et de l'hypothèque du « surnaturel ».

Combien d'hommes sont des chrétiens « implicites » qui ne peuvent être, dans les Eglises, des chrétiens « explicites ». Le Régime Rectifié répond aux aspirations profondes de leurs consciences.

Et puis, il est des temps où « la Lumière doit luire dans les Ténèbres », être mise sur le chandelier, et non sous le boisseau ». (Jean I. 8., Matth. v. 15).

Aux « Antéchrists » du Néo-paganisme, du Racisme, asservissant l'esprit aux mythes de l'Etat Totalitaire, de la Race et du Sang, au Capitalisme Intégral, qu'il s'agisse du capitalisme « privé » ou « d'Etat », asservissant l'homme à l'argent et à la machine, le Régime Rectifié oppose la Figure de Celui qui, le premier, a dit qu'une âme vaut un univers (Math. xvi, 26), qui a proclamé le primat de l'humanisme sur la race et ses valeurs matérielles et dont l'Apôtre a dit : « Il n'y a plus ni Juifs ni Grecs (Galates iii, 28).

Deux écrivains soviétiques, Hylf et Petroff, dans leur journal de voyage à travers l'Amérique, ont donné une image tragique du « travail à la chaîne » chez Henri Ford, à Détroit. C'est en réalité le tableau de « l'homme moderne enchaîné » ; « Il semblait — écrivent-ils — que ces hommes étaient mentalement malades, saisis par une folie quotidienne de six heures, après laquelle de retour à la maison, il leur faudrait longtemps pour revenir à soi, pour guérir, mais pour retomber aussi le lendemain dans la même démençe temporaire <sup>1</sup>.

La morale et le symbolisme chrétiens sont les deux sources de l'humanisme intégral, inconnu de la Cité Antique, même dans la conception élevée de Platon.

Jamais les touchants emblèmes sacrificiels du « Pélican » et du « Phénix », la gloire triomphale de l'*Agneau Mystique* et, aussi, le courageux symbole du « Porche qui tient quand même » n'auront leur place au royaume de l'argent et de la machine, aux camps de travail ou de concentration, où l'homme moderne est de nouveau enchaîné par les Dictatures.

Nous attendons un nouveau Ciel et une nouvelle Terre, où la Justice régnera.

A. DU CHAYLA.

---

## Contacts

---

La recherche des possibilités et moyens de rapprochement des diverses Puissances Maçonniques du monde, inscrite à l'ordre du jour du Convent de l'A.M.L., a fait, dans quelques Obédiences membres de cette Association et en particulier au sein du G.°. O.°. et de la G.°. L.°. de France, l'objet d'une consultation générale des loges. D'après les échos qui nous sont par-

---

<sup>1</sup> Hylf et Petrov. L'Amérique etc. Moscou 1937 p.p. 121.

venus, cette consultation a donné des résultats extrêmement intéressants.

La plupart des maç.<sup>s</sup>. n'ignorent pas que la chaîne maçonnique présente de nombreuses solutions de continuité, mais nombreux sont ceux qui, tout en déplorant cet état de choses, n'avaient jamais eu l'occasion d'en analyser les causes et de rechercher les moyens d'y remédier. En appelant les loges à collaborer à cette étude, on a fait naître chez ces ff.<sup>s</sup>. le désir de mieux connaître l'histoire de notre Ordre et beaucoup de ceux qui ne s'y étaient guère appliqués jusqu'ici en ont saisi tout l'intérêt et se sont promis de ne point s'en tenir là mais de poursuivre cette étude pour laquelle ils se sont passionnés.

Si le thème proposé par l'A.M.I. ne devait aboutir qu'à ce seul résultat, il faudrait encore s'en féliciter car c'est à l'ignorance de notre histoire que l'on doit attribuer les déformations et les altérations qui sont les causes des divisions dont nous souffrons. La question à traiter était extrêmement délicate, épineuse et complexe; elle exigeait un effort de compréhension tolérante, de pondération et surtout d'objectivité pour confronter les particularismes des diverses maçonneries sans éveiller ni froiser les susceptibilités nationales.

En posant le problème des relations interobédientielles, on posait inévitablement celui des landmarks qui ont donné lieu à tant de controverses, tant de commentaires et dont on n'a cependant jamais pu ni prouver l'authenticité ni établir le nombre définitif. Ces landmarks sont en regard des constitutions ce qu'est la jurisprudence par rapport aux codes; ce sont des sortes de lois organiques à côté des lois décrétées, permettant une interprétation extensive de celles-ci. Malheureusement, au lieu de contribuer à l'unité sous l'égide d'une constitution commune dont ils auraient pu assurer la stricte observation, ces landmarks, par l'usage abusif qui en a été fait, ont semé la discorde et engendré l'anarchie.

De Londres, où elle a pris naissance en 1717, la Franc Maçonnerie moderne s'est rapidement répandue dans d'autres pays d'Europe et même sur les autres continents. Avec l'assentiment et sous les auspices de la Grande Loge d'Angleterre, des Puissances Maçonniques autonomes se sont créées un peu partout qui, subissant comme la Grande Loge dont elles sont issues la loi du déterminisme, ont évolué dans des conditions différentes de milieu, de mœurs et de traditions qui ont imprimé à chacune son caractère particulier. Les possibilités de recrutement n'étant pas partout identiques, il en résulte que, dans une même Obédience, les loges n'ont pas toutes la même physionomie; il est donc très compréhensible que les caractères de chaque Grande Loge soient encore plus marqués et accusent des différences plus sensibles.

Cette adaptation aux influences extérieures explique et justifie l'adoption de règles particulières jouant en quelque sorte le rôle de landmarks propres à chaque Puissance Maçonnique; il n'y a rien à objecter à ces dispositions spéciales tant qu'elles ne sont pas imposées aux autres corps maçonniques et ne dressent pas des obstacles infranchissables aux relations fraternelles.

Ce n'est pas sans raisons que, lorsque James Anderson fut chargé par la Grande Loge d'Angleterre de rédiger les Constitutions auxquelles on a donné son nom, il en a éliminé les formules spécifiquement anglaises en usage jusqu'à cette époque chez les maçons opératifs. Le fait que la Grande Loge, en 1723, après les avoir adoptées, décréta l'impression de ces Constitutions afin que chacune de ses loges put en posséder un exemplaire, et comme elles le prescrivent, « d'en donner lecture lors de la réception de nouveaux frères ou lorsque le Maître l'ordonnera » prouve que la Franc-Maçonnerie moderne a volontairement écarté ce qui pouvait limiter la fraternité et nuire à la parfaite communion de tous les ff. . mm. . On s'est borné à exiger que ces derniers fussent « bons et sincères, hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui peuvent les distinguer » afin que l'Ordre nouveau fut « le Centre de l'Union et le moyen de concilier, par une amitié sincère, des gens qui auraient dû rester perpétuellement séparés ».

Il était donc dangereux et contraire à l'idée originelle de réintégrer dans les principes essentiels de la nouvelle Franc-Maçonnerie des formules que l'on savait être de nature à séparer ce qu'au contraire on voulait unir. Du reste, comment faire un choix judicieux et acceptable par tous dans ces landmarks qui selon certains auteurs sont au nombre de 25 (Albert G. Mackey) alors que d'autres en énumèrent jusqu'à 54 (Henry B. Grant) ?

Que chaque Grande Loge adopte pour elle-même ceux qui lui conviennent, qu'elle les accepte ou qu'elle les rejette tous, peu importe; cela n'a pas d'importance si, comme nous l'avons dit plus haut, elles ne s'avisent pas d'ériger leur point de vue personnel en critère de la régularité maçonnique pour servir de base aux relations interobédientielles. Tant que les landmarks ne s'appliquent qu'aux rituels, ils ne présentent pas de danger car le symbolisme laisse le champ libre à l'exégèse mais dès qu'on les introduit dans une Constitution, ils prennent forme de loi et, la lettre tuant l'esprit, constituent un dogme auquel la conscience la plus loyale peut se refuser d'adhérer.

Aucune discussion ne se serait élevée au sujet des formes particulières et locales sur lesquelles la Franc-Maçonnerie moderne s'est modelée si la **Grande Loge d'Angleterre** — qui aurait dû être la **gardienne de l'orthodoxie** — n'avait pas, pour des motifs d'ordre particulier, apporté aux Constitutions de 1723

devenues la loi maçonnique universelle, des modifications qui en altèrent profondément le sens <sup>1</sup>.

Les Grandes Loges qui, sous les auspices de celle de Londres, se sont établies sur la base des Constitutions d'Anderson sont légitimement fondées à revendiquer une régularité qu'on leur conteste injustement. Ayant respecté scrupuleusement le texte et l'esprit des dites constitutions, elles auraient pu protester contre les altérations que la Grande Loge anglaise leur a fait subir à plusieurs reprises. Elles auraient pu, après 1815, en renversant les rôles, rompre leurs relations avec la Grande Loge mère qui, avait transgressé les principes fondamentaux et cessé d'être orthodoxe. Elles ne l'ont pas fait; elles se sont montrées plus tolérantes qu'on ne l'a été plus tard envers elles, mais c'est à cette tolérance que l'on doit, hélas, les divisions qui règnent aujourd'hui dans le sein de l'Ordre.

Qu'arriverait-il si, pour des motifs d'ordre intérieur, la Grande Loge Unie d'Angleterre croyait devoir procéder à une nouvelle revision des constitutions ou décréter de nouvelles normes de la régularité maçonnique? Est-ce que pour conserver leurs attaches officielles avec elle, les Grandes Loges qu'elle a officiellement reconnues s'inclineraient, comme beaucoup l'ont fait en 1929, devant un nouvel ultimatum? Il est fort probable qu'il en serait ainsi car nous avons appris par expérience que dans la plupart des conflits mettant aux prises des idéologies différentes, ce sont ceux qui professent les sentiments les plus altruistes et les plus généreux qui font des concessions à l'intransigeance des autres, c'est ainsi que ceux qui s'opposent le plus à ce que la Maçonnerie s'intéresse aux questions sociales et humanitaires sous prétexte que cela touche à la politique sont souvent ceux qui, sans s'en douter peut-être, introduisent dans la loge une politique, la leur, qui est faite de piétisme conservateur et intolérant.

En 1717, la Franc-Maçonnerie moderne, spéculative, a infusé un sang nouveau à l'ancienne Maçonnerie opérative à son déclin; les principes établis en 1723 donnèrent à l'Ordre rajeuni une puissance dynamique qui allait le répandre dans le monde entier. Mais déjà en 1738 une résistance intérieure passive se manifestait, qui devait remporter la victoire, en 1815, sur le libéralisme des fondateurs et depuis lors l'intolérance a sans cesse obtenu des concessions.

Rien ne reste éternellement semblable à soi-même, tout évolue et se transforme; la Franc-Maçonnerie ne pouvait pas se soustraire à cette loi naturelle mais évoluer n'est pas régresser. La Maçonnerie ne peut pas continuer à revenir sur ses pas. Il est

---

<sup>1</sup> Revision de 1815, conséquence de la reconciliation des « Ancients » et des « Modernes ».

temps de faire le point pour savoir où nous sommes et repartir dans la bonne direction qui nous semble avoir été perdue.

Si l'on peut admettre à la rigueur qu'une institution comme la nôtre se plie aux circonstances soit pour donner aux autorités du pays des gages de son loyalisme soit pour sauvegarder son existence, on ne saurait admettre la prétention d'une Grande Loge qui s'est trouvée dans ce cas, d'imposer aux autres Puissances Maçonniques des réformes qui seraient contraires aux principes fondamentaux de la F. V. M. V. ou qui seraient contraires à leurs traditions respectives. L'ultimatum de 1929 s'ajoutant à la falsification des textes de 1815 aurait du être condamné comme un acte antifraternel.

La Grande Loge Unie d'Angleterre, nous dira-t-on, ne recherche point les alliances, ce sont les autres Puissances qui sollicitent son amitié. Elle a fixé les conditions auxquelles cette amitié pouvait être obtenue, les corps maçonniques qui ne remplissent pas ces conditions, sachant d'avance qu'ils ne seront pas reconnus comme réguliers, n'ont qu'à s'abstenir de toutes relations avec elle. Mais alors, si les Grandes Loges qui ont adopté ces normes de régularité se mettent à les imposer à leur tour, soit par principe soit pour ne point courir le risque de rupture avec Londres, que deviendra la fraternité maçonnique universelle? Une dictature spirituelle anglaise?

Il y a bien peu d'espoir que la Grande Loge d'Angleterre adopte une attitude moins intransigeante et revienne sur les dispositions qu'elle a prises en 1929 en déplaçant les bornes (landmarks) qu'elle a mises à sa reconnaissance officielle. Le prestige dont elle jouit du fait de son ancienneté exercera encore longtemps son influence sur le comportement des autres Grandes Loges en matière de relations interobédientielles et, pendant qu'il en sera ainsi, il sera vain de penser à réaliser l'Unité maçonnique universelle.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer d'envisager le rapprochement des autres Puissances Maçonniques du monde? Non pas! Si ce rapprochement n'était pas possible, l'A.M.I. n'aurait certes pas invité ses membres à en rechercher les moyens.

La Fraternité Maçonnique n'a de raison d'être que si elle se manifeste sur un plan pratique, elle doit être agissante et non seulement théorique. Il s'agit donc moins d'entretenir des relations officielles d'Obéissance à Obéissance ou d'unifier les règles et constitutions de l'Ordre que de favoriser les contacts entre ff. V. mm. V. de tous pays et plus particulièrement entre les dirigeants de tous les grands corps maçonniques qui, en dehors de tous les particularismes et les idiosyncrasies, ont une existence assez ancienne et assez connue pour constituer, par possession d'état, une légitimation suffisante. C'est le but que s'est tracé l'Association Maçonnique Internationale et qu'elle a clairement défini en inscrivant

dans ses statuts que le fait d'adhérer à cette Association n'implique pas la reconnaissance réciproque ni l'obligation de relations officielles entre ses membres.

Il y a tant de questions intéressant la Franc-Maçonnerie en général qui pourraient trouver des solutions profitables à tous que le contact périodique entre les dirigeants de la Maçonnerie internationale vaudrait la peine d'être facilité.

N'est-il pas paradoxal qu'un f. v. m. v. puisse librement fréquenter toute sorte de sociétés savantes, artistiques, sportives ou autres, exercer des fonctions administratives dans n'importe quelle institution internationale telle que Croix Rouge, Boy-Scouts etc., etc., alors qu'il lui est interdit de siéger dans une assemblée maçonnique — au sein de laquelle il ne compterait cependant que des amis — sous le fallacieux prétexte que, parmi ceux-ci, il en est qui, appartenant à des Grandes Loges ou Grands Orients non reconnus par la juridiction maç. v. dont il relève, doivent être considérés par lui comme des « intouchables ».

Pour clore nos vains débats sur les landmarks et puisqu'on ne peut se mettre d'accord ni sur l'usage ni sur le choix qu'il en faut faire, ne serait-il pas sage d'en arrêter définitivement la liste par l'adjonction d'un 26<sup>me</sup> (ou d'un 55<sup>me</sup>) article qui, neutralisant les néfastes effets de tous les autres, dirait: « le Franc-Maçonn est tenu de se montrer, en toute circonstance, *homme de bon sens* ».

J. M.

---

## A propos des critères de Reconnaissance

---

A la veille des débats qui s'ouvriront au Convent de l'A.M.I., à Lucerne, en septembre prochain, il nous a paru utile de publier la lettre qu'écrivait le T. v. Ch. v. F. v. Marcos Pitchon, président de la Commission des Relations extérieures de la Grande Loge de l'Île de Cuba, à un f. v. de son Obédience en réponse aux 4 questions suivantes que ce dernier lui avait posées:

1° Au nombre des points fondamentaux qui sont exigés pour qu'une Grande Loge soit régulière, en est-il un qui prévoit qu'elle doit avoir été fondée par une Lettre Patente émanant d'une Grande Loge régulière?

2° Est-il suffisant que la Grande Loge soit fondée par trois loges ayant obtenu préalablement une Patente délivrée par une Grande Loge régulière ?

3° Une Grande Loge peut-elle être fondée par des loges irrégulières à leur origine et régularisées depuis au moyen d'une Lettre patente d'une Grande Loge régulière ?

4° Pouvez-vous m'indiquer quels sont les points essentiels qui permettent de considérer une Grande Loge comme régulière ?

Le F. . Marcos Pitchon répond comme suit :

En matière de reconnaissance de même que lorsque il s'agit d'énoncer les anciens landmarks, il n'y a pas entre les diverses Grandes Loges régulières uniformité absolue de critères. Les unes pratiquent d'une manière et les autres d'une autre; la même Grande Loge n'est pas toujours conséquente avec ses propres déterminations.

Quelques-unes d'entre elles sont très exigeantes et l'on en connaît même deux qui ne reconnaissent pas les Grandes Loges qui descendent directement ou indirectement de la Grande Loge d'Angleterre; beaucoup d'autres — en majorité celles de langue anglaise — s'en remettent quand la Grande Loge pétitionnaire partage son autorité avec des grades supérieurs à un point sur lequel toutes les Puissances Maçonniques anglo-saxonnes ne transigent pas qui est celui de la croyance en un Etre Suprême et la Bible sur l'autel, condition rigoureusement observée, c'est par lui que se trouve mis « en quarantaine » le Grand Orient de France depuis qu'il a abandonné, en septembre 1877, l'obligation de croire à un Etre Suprême et remplacé dans sa constitution la phrase: « La Maçonnerie est basée sur le principe de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme » par cette autre: « La Maçonnerie a pour principe la tolérance mutuelle des confessions, le respect des autres et de soi-même et la complète liberté de conscience ». Voici quelques bases de reconnaissance décrétées en septembre 1929 par la Grande Loge Unie d'Angleterre qui furent adoptées par beaucoup de Grandes Loges du monde et, entre autres, par celle de l'île de Cuba dans sa session de mars 1930 et qui tendent à uniformiser les conditions exigées de toute Puissance Maçonnique qui demande à être reconnue comme régulière :

« 1) La régularité de son origine dûment reconnue — chaque « Grande Loge ayant dû être légalement fondée par une autre ou « encore par au moins trois Loges régulièrement constituées.

« 2) Qu'une croyance au G. . A. . de l'U. ., et en sa volonté « révélée est, chez elle, une condition essentielle à l'admission des « candidats;



« 3) Que chaque initié prête son obligation, directement ou « les yeux fixés, sur le Livre de la Loi sacrée qui devra être « ouvert et qui symbolise la susdite révélation, laquelle lie la « conscience individuelle des récipiendaires;

« 4) Que les membres de la G. L., autant que ceux des « Loges particulières, sont exclusivement des hommes et que « l'Obéd. n'entretient aucune relation maçonnique de quelque « nature que ce soit avec des Loges mixtes ou des corps admettant « les femmes parmi leurs membres;

« 5) Que la G. L. jouit d'une souveraineté pleine et entière « sur les Loges soumises à son contrôle, ce qui signifie qu'elle « doit être un organisme responsable, indépendant, se gouvernant « lui-même, disposant, dans les limites de sa Juridiction, d'une « autorité unique et incontestée sur les Degrés symboliques « (App., Com. et M.) sans être, de quelque manière que ce « soit, assujetti à (ou obligé de partager son autorité avec) un « Sup. Cons. ou toute autre Puissance revendiquant un quel- « que contrôle ou droit de supervision sur des Degrés;

« 6) Que les Trois Grandes Lumières de la F. M. (nomina- « lement le Livre de la Loi, l'Equerre et le Compas) sont toujours « visibles pendant les travaux de la Grande Loge ou des Loges « particulières, le Livre de la Loi étant considéré comme la pre- « mière et la principale de ces Lumières;

« 7) Que les discussions d'ordre politique et religieux sont « rigoureusement prohibées en Loge;

« 8) Et enfin, que les principes des anciens Landmarks, cou- « tumes et usages de l'Ordre sont strictement observés ».

Quelques Grandes Loges présentent des variantes de cette liste dans leurs critères de reconnaissance (c'est le cas de celles de New-York, Caroline du Nord, Massachussets, etc.) mais dans leur essence ce sont les mêmes.

Mais en cela comme en tout, dans toute la vie, la loi est une chose et la convenance circonstancielle en est souvent une autre. Voyez par exemple comment on s'écarte du G. O. de France, voire même en certaines occasions des Puissances qui entretiennent avec lui des relations officielles pour cette question si strictement exigée de la croyance en un Etre Suprême et pourtant il en est une et non des moins exigeantes sur ce point, une des plus anciennes, qui non seulement reconnaît le Grand Orient du Brésil qui pratique 6 rites dont 4 ne reconnaissent pas non plus un Etre Suprême (2<sup>me</sup> point des bases citées) et étend son autorité à des Grades Supérieurs (5<sup>me</sup> point) mais qui a conclu avec ce G. O., depuis le 6 mai 1935, un traité d'Alliance Fraternelle en vertu duquel dix loges brésiliennes de ff. parlant anglais « qui étaient sous la juridiction du G. O. » passèrent sous

celle de la Grande Loge Unie d'Angleterre, celle-ci créant un nouveau district — celui de « Sud Amérique, Division Nord » — en plus de tous ceux dont elle arrose le monde. Il n'est donc pas tenu compte des principes essentiels, la croyance en Dieu et l'autorité non partagée avec des Grades Supérieurs, quand il s'agit du G. O. du Brésil tandis que la loi est appliquée avec rigueur quand il s'agit du G. O. de France. Pourquoi ?... Question de convenance circonstancielle me répondait une illustre personnalité maçonnique internationale de l'Amérique du Nord à qui j'avais posé cette question.

Nous avons vu que l'un des critères de reconnaissance réside dans l'autonomie absolue de l'autorité (5<sup>m</sup>e point). Or cela n'empêche pas nombre de Puissances maçonniques anglo-saxonnes (Grande Bretagne, Etats-Unis, etc.), d'entretenir des relations avec les trois Grandes Loges Scandinaves (Suède, Norvège et Danemark (Nationale) qui pratiquent un rite particulier, le rite suédois, comportant 11 grades et par conséquent en contradiction avec ce 5<sup>m</sup>e point. Pourquoi ? On ne sait pas. Les Grandes Loges de Suède et de Danemark ont pour G. M. les monarques de leur pays respectif, Gustave V et Christian X, je ne sais si cette circonstance a pu avoir une influence.

De toute façon, il existe une indépendance d'action absolue en matière de reconnaissance réciproque des Grandes Loges. Pour qu'une Grande Loge régulière « A » soit reconnue par une autre « B », disons même par la G. L. d'Angleterre, mère de toutes les autres, car c'est à cela qu'aspirent en premier lieu toutes celles qui veulent entrer dans le concert universel des Grandes Loges, il ne suffit pas de dire à celle-ci que les autres Grandes Loges « C » quand bien même elles seraient en amitié avec l'Angleterre « B » ont concédé à A leur reconnaissance. « La reconnaissance n'est pas un droit qui s'exige mais un principe qui se sollicite » affirme en un ouvrage documenté sur la matière le F. Peter T. Wilson, G. M. de la Caroline du Nord.

Ainsi, la G. L. de Liberia, reconnue comme parfaitement régulière et en relations avec les Puissances anglaises (Angleterre, Ecosse, Irlande et autres pays de l'Empire britannique) trouve portes hermétiquement closes, comme un « tabou » et avec une unanimité digne d'une meilleure cause, dans toute l'Amérique du Nord. En demander le motif serait ne pas connaître le préjugé de nos ff. des Etats-Unis à l'égard des nègres car vous n'ignorez pas que Liberia est une république de nègres.

C'est pour cela que chaque fois que l'on prétend réunir en un congrès ou en un organisme international permanent quelconque, toutes les Grandes Loges du monde on enregistre un échec. La plupart des GG. LL., et principalement les anglo-saxonnes, voulant conserver en tout temps leur liberté d'action qu'elles craignent de voir limiter par des accords conclus au sein de ces

organismes internationaux, ne tiennent pas à participer à une réunion de toutes les Puissances Maçonniques qui, même si elles les considéraient comme régulières, ne seraient pas toutes au nombre de celles avec lesquelles elles sont en relations officielles.

Ces anomalies et d'autres que l'on constate encore dans la procédure maçonnique internationale surprennent parce qu'elles ne sont pas toujours conformes à la simple logique et s'opposent parfois aux plus intimes sentiments d'équité.

.....  
Après avoir émis ses idées personnelles sur les questions qui lui avaient été posées le F. Pitchon donne à son correspondant l'opinion de ff. mm. qu'il s'est donné la peine de consulter, puis il termine par celle d'un maçon illustre qui fut pendant de nombreuses années son prédécesseur à la Commission des Relations extérieures de la Grande Loge de l'Île de Cuba, Don Francisco de Paula Rodriguez, opinion qu'il relève dans les Rapports de la dite Commission (1911-1912).

« Le clandestinisme n'est pas absolu puisque, tandis que les anglo-saxons (c'est-à-dire quelques Grandes Loges Américaines) nient que l'on puisse se laver de la tache originelle, d'autres affirment que cela est possible. Il suffit pour les premières qu'une G. L. ait entretenue des relations avec un Sup.-Cons. pour qu'elles lui refusent l'eau et le sel; par contre, d'autres croient avec insistance que la renonciation à un état de choses préalable répare l'erreur commise. Nous qui pensons comme ces dernières, nous croyons bien faire dans l'intérêt de l'institution en dissuadant et en cherchant à convaincre ceux qui considèrent que nous avons tort ».

M. PITCHON, La Habana.

---

## Petites Nouvelles

---

*Allemagne.* — La police fait actuellement, en Allemagne, une enquête sur l'activité des « Groupes d'Oxford » qui pourrait bien leur valoir le même sort que le « Rotary Club ». Le mouvement d'Oxford est considéré par le nazisme comme un moyen d'action catholique dans l'Allemagne de Hitler.

*Brésil.* — Après une suspension de travaux qui a duré du 13 octobre 1937 au 13 juin 1938, la F. M. brésilienne a été autorisée à rouvrir ses loges.

La G. L. de Parahyba qui a grandement contribué, par d'énergiques interventions auprès du gouvernement, à redresser l'opinion faussée par les allégations mensongères et les calomnies des ennemis de la Franc-Maçonnerie, vient d'adresser à ses ateliers un message de son G. M., le T. Ill. F. Abelardo de Oliveira, appelant de nouveau les FF. au travail.

*Chili.* — La G. L. du Chili s'est réunie en Convent Maçonique National dans le courant du mois de mai dernier. Ce convent comprenait les Vén. M., les Surveillants et Orateurs des Loges de l'obéd., trois membres de chaque loge élus par vote direct de la Ch. du M. et une délégation de vingt membres de la G. L.. L'ordre du jour comportait les objets suivants, préalablement soumis à l'étude des At.: 1) Les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité dans la Maçonnerie; 2) Faut-il simplifier ou maintenir le rituel en son intégrité? Son importance dans la Franc-Maçonnerie; 3) Attitude de l'Ordre en face des problèmes économiques et sociaux, ceux de l'enfance et de la femme qui assombrissent la vie nationale.

*Grèce.* — L'Ordre Mixte « Le Droit Humain » s'est installé en Grèce sous le titre de « Grand Orient Mixte de Grèce » comptant 4 loges à Athènes.

Le G. O. de Grèce, membre de l'A.M.I. invite les Grandes Puissances de sa correspondance, à ne pas commettre de confusion entre lui et cette organisation avec laquelle il n'a rien de commun.

*Hongrie.* — L'annexion de l'Autriche a eu pour conséquence une recrudescence d'attaques contre la F. M. en Hongrie. Les journaux racistes sont farcis de calomnies à l'égard des ff. mm. et le ministre de l'intérieur a ordonné des enquêtes sur l'activité des œuvres de charité au sein desquelles ils exercent des fonctions. Bien que nos FF. n'aient pas encore été l'objet de tracasseries de la part des autorités, ils ont cependant suspendu leurs réunions amicales.

*Uruguay.* — Nous saluons la naissance d'un nouveau confrère, le Bulletin de la Maçonnerie de l'Uruguay, paraissant trimestriellement et nous lui souhaitons succès et prospérité. Son Directeur, rédacteur responsable est le F. Z. A. Lopez Vidaur à Montevideo, Duvimioso Tera 1481.

*Pologne.* — Le 16 juin 1937, un député de la Diète, M. Dudzinski, interpellait le gouvernement au sujet de la F. M. qu'il présentait comme un « élément de décomposition de la vie publique ». Cette interpellation a donné lieu à un projet de loi qui, non seulement, vise l'interdiction de toute activité maçonnique mais prévoit un emprisonnement de 5 ans et plus pour toute

participation au travail des loges, frappant d'une même peine tout citoyen polonais faisant partie d'associations maç. étrangères ou fonctionnant à l'étranger. En outre les biens matériels des loges deviendraient la propriété du Trésor et ceux qui tenteraient de les soustraire à ce séquestre seraient emprisonnés.

L'interpellation du député Dudzinski et le dépôt de ce projet de loi ont servi de prétexte à une violente campagne antimaç. visiblement inspirée par l'attitude des pays totalitaires, qui reprend à son compte toutes les sottises et les énormités dont on s'est déjà servi dans ces pays pour tromper l'opinion des honnêtes citoyens.

*L.U.F.* — Le Congrès de la Ligue Universelle des Franc-Maçons aura lieu cette année à Thonne (Suisse) du 19 au 21 août. Se renseigner au Secrétariat de la Ligue: F. S. Frey, Byfangweg 13, à Bâle.

---

## Offres, Demandes et Recherches

---

Cette rubrique est mise gratuitement à la disposition de nos abonnés.

Un abonné cherche à échanger timbres postaux. S'adresser au F. M. Fesneau, rue Gambetta, Fontaines-s.-Saône (Rhône).

---

## Les Livres

---

M. Rachid-Erer. — *La Société anonyme devant la crise économique.* Un vol. de 193 pages. Istanbul, 1938, Imprimerie Com-muryiet.

Une œuvre de notre T. Ch. F. et ami Rachid qui fut G. M. Adj. du G. O. de Turquie et président du Comité Exécutif de l'A.M.I. de 1932 à 1934.

Nous avons retrouvé dans ce livre la clairvoyance, le jugement averti, objectif, et l'originalité de pensée qui sont les qualités maîtresses de l'auteur. Il y traite de la crise économique qui a surgi après la guerre (qui n'a fait qu'en précipiter l'éclosion) mais dont il fait remonter la cause au machinisme et à la société anonyme. Le F. Rachid n'est pas tendre envers les puissances d'argent, dont il analyse et dépeint de façon remarquable, le rôle, le fonctionnement et les conséquences de leur anonymat.

La matière de cet ouvrage n'est pas de celles qui entrent dans le cadre de notre Bulletin et nous n'avons pas la compétence nécessaire pour en parler avec autorité mais nous le signalons à l'attention de nos lecteurs à qui ces questions sont familières, persuadés qu'ils prendront grand intérêt à sa lecture.

J. Mz.

Oswald Wirth. — Qui est régulier ?

1 vol. in-8°, 150 p. — Paris, 1938, Editions du Symbolisme, 16, rue Ernest-Renan.

Cet ouvrage porte, comme sous-titre : Le pur maçonnerisme sous le régime des Grandes Loges inaugurée en 1717.

C'est un recueil de 27 articles qui, sous la signature de l'auteur, ont paru au cours de plus d'un quart de siècle dans la revue : Le Symbolisme.

Il convient de féliciter chaleureusement le f. Wirth d'avoir réuni en un volume (qui n'aurait pu paraître à une heure plus propice), tant d'idées justes et claires sur les causes des divisions dont souffre la maçonnerie universelle.

En les relisant nous avons senti, une fois de plus, combien les vérités les plus lumineuses ont besoin d'être sans cesse rappelées pour ne point s'éteindre dans l'oubli. Chacun des chapitres qui composent ce livre est une leçon remarquable qui a dû frapper l'esprit de ceux qui l'ont reçue en son temps mais combien sont-ils ceux qui, lecteurs assidus du Symbolisme et élèves du maître, ont retenu la matière de ce cours de maçonnerie ?

Le symbole du Pélican prend une signification nouvelle quand on pense à l'écrivain qui, lui aussi, donne sa chair en pâture mais, hélas, trop souvent sans profit pour ceux qui s'en repaissent.

Nous sommes convaincu que sous la forme qui vient de leur être donnée les enseignements contenus dans « Qui est régulier ? » prendront, pratiquement, une valeur décuplée du fait qu'ils seront toujours à portée de la main et non plus épars. Aussi nous recommandons instamment à toutes les loges de se procurer cet ouvrage qu'elles devront faire lire à tous leurs membres et

particulièrement aux nouveaux Maîtres, afin qu'il y ait toujours et dans chaque atelier quelques ff. dont les connaissances maçonniques seront assez étendues pour assurer l'observation des règles et le respect des principes essentiels de la Maçonnerie dont la transgression a engendré la discorde.

Ne serait-il pas possible de répandre « Qui est régulier ? » dans les pays anglo-saxons en le publiant en anglais ? Ce serait le meilleur moyen de travailler au rapprochement des Puissances Maçonniques car beaucoup d'entre elles qui voient une paille dans l'œil de leur voisine...

J. Mz.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |    |
|---|----|
| X <sup>me</sup> Convent de l'A.M.I., Lucerne 1-4 septembre 1938 .....                                     | 45 |
| Compte-rendu de la Session du Comité Exécutif (Bruxelles,<br>21 mai 1938) .....                           | 47 |
| Avis officiels .....  | 57 |
| Errata .....  | 58 |
| In Memoriam (D <sup>r</sup> Richard Schlesinger) .....  | 59 |
| Liste des dons reçus par la G. : Chancellerie .....   | 59 |
| Election de dignitaires .....   | 60 |
| Revue Maçonnique :  |    |
| H. D. : En faveur de l'Union (d'après C. F. Willard) ..   | 60 |
| A. M. du Chayla : Essai Historique Symbolique et Philo-<br>sophique sur le Régime Ecossais rectifié ..... | 63 |
| J. M. : Contacts .....  | 68 |
| M. Pitchon : A propos de critères de Reconnaissance ..  | 73 |
| Petites Nouvelles :   |    |
| Allemagne, Brésil, Chili, Grèce, Hongrie, Uruguay, Po-<br>logne, L.U.F. ....                              | 77 |
| Offres, Demandes et Recherches .....  | 79 |
| Les Livres .....  | 79 |

---



## Editions Maçoniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,  
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

|   |                 |
|---|-----------------|
| J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....  | Frs. belges 2.— |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) .....   | » » 5.—         |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> entretiens ..... | » » 5.—         |
| Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal .....   | » » 5.—         |

## *Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons*

|   | frs. ss.   |
|---|------------|
| F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché | 3.50       |
| relié   | 4.50       |
| Le même en allemand                                       |            |
| » Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.              | 3.50       |
| relié   | 4.50       |
| » 1. Le Livre de l'Apprenti.....                          | l'ex. 1.25 |
| 2. Le Livre du Compagnon.....                             | l'ex. 1.25 |
| 3. Le Livre du Maître.....                                | l'ex. 1.25 |
| Les mêmes en allemand                                     |            |
| E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....     | 2.—        |
| ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....     | 2.—        |
| (Id. en allemand).  |            |

## Éditions du "Symbolisme"

|  | Fr. français |
|--|--------------|
| OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux | 30.—         |
| Introduction à l'étude du Tarot .....  | 6.—          |
| Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte .....           | 100.—        |
| Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme .....   | 12.—         |
| L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée .....                        | 12.—         |
| Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie.....  | 9.—          |
| J. CORNELOUP : Du Travail en Loge .....  | 5.—          |
| Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 <sup>e</sup> édition) .....   | 30.—         |
| Les Mystères de l'Art Royal .....  | 25.—         |
| La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons  |              |
| I. Le Livre de l'Apprenti : II. Le Livre du Compagnon ;  |              |
| III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i> .....  | 10.—         |
| <i>Les trois réunis en un volume relié</i> .....   | 50.—         |
| ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 <sup>e</sup> édition) .....                                   | 9.—          |
| Règle et Compas .....  | 9.—          |
| Les Mystères de l'Étoile Flamboyante. La Lettre G .....  | 12.—         |
| Notions élémentaires de Maçonnisme.....  | 6.—          |
| LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes .....   | 9.—          |
| ALBERT LANTOINE : T. I : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 <sup>e</sup> édition) .....                  | 35.—         |
| T. II : La Franc-Maçonnerie dans l'Etat .....  | 35.—         |
| Le Rite Ecossais ancien et accepté .....   | 40.—         |
| Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722) .....  | 24.—         |
| JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique .....  | 7.50         |
| A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Péché originel...   | 20.—         |
| Anciennes années du Symbolisme, 1926 et 1930 à 1937. Chaque année .....  | 25.—         |